

Elections professionnelles décembre 2022

DECLARATION DE CANDIDATURE Aux élections des représentants du personnel à la Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT)

Scrutin du 8 décembre 2022

Je, soussigné(e),

Civilité (M. ou Mme) :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

AFFECTATION :
(Service/laboratoire et UFR/Faculté)

déclare que l'organisation syndicale :
et par laquelle je suis mandaté(e), est candidate aux élections des représentants du personnel
à la commission consultative paritaire des agents non titulaires pour le scrutin du 8 décembre
2022, pour le collège.....

Fait à, le / /
"Lu et approuvé"
(signature)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

(à remplir par le PAI)

Date et heure du dépôt :

Cachet et signature :

Les informations recueillies par le Service des affaires juridiques et électorales de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, font l'objet de traitements informatiques destinés à la gestion des élections de l'établissement. Les destinataires des données sont : le SAJE, en cas de recours le Tribunal administratif de Toulouse, et en cas d'accord des élus, les conseils institutionnels pour les données autorisées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service des Affaires Juridiques et Electorales (SAJE), Université Toulouse III – Paul Sabatier, 118 Route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Elections professionnelles décembre 2022
Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT)

Liste présentée par :¹

Désignation du délégué de liste

Civilité : Nom d'usage : Prénom :

Corps ou agent non titulaire :

Affectation :

Désignation du délégué de liste suppléant (facultatif)

Civilité : Nom d'usage : Prénom :

Corps ou agent non titulaire :

Affectation :

Fait à
Le

Signature du délégué de liste

Signature du délégué de liste suppléant

¹ nom de l'organisation syndicale pour laquelle la liste est déposée ; le cas échéant nom de la fédération ou de l'union syndicale à laquelle est affiliée ou en cas de candidature commune noms des organisations syndicales composant cette candidature.

INFORMATIONS

Les candidatures peuvent être présentées par les organisations syndicales de fonctionnaires légalement constituées depuis au moins 2 ans et qui satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance (respect de la liberté d'opinion, politique, philosophique ou religieuse, ainsi que le refus de toute discrimination, de tout intégrisme et de toute intolérance).

Les organismes affiliés à une même union ne peuvent présenter des listes concurrentes à une même élection.

Elles peuvent être communes à plusieurs organisations.

Chaque déclaration de candidature doit porter le nom d'un agent habilité à représenter l'organisation syndicale dans toutes les opérations électorales et peut être accompagnée d'une profession de foi. L'organisation peut désigner un délégué suppléant.

Chaque acte de candidature peut en outre être accompagné d'une **profession de foi**, si l'organisation syndicale concernée décide d'en établir une.

La profession de foi est retranscrite sur une seule feuille recto verso ou recto seul, de 80 grammes maximum au format 21 x 29,7 cm, en noir et blanc. **Cette profession de foi accompagne l'acte de candidature.**

Les professions de foi qui ne seront pas conformes à ces prescriptions seront invalidées.

En complément de l'exemplaire papier, l'exemplaire de la « déclaration de sigle », le cas échéant, de la profession de foi doit parvenir (fichiers au format PDF) à daji.elections@univ-tlse3.fr, qui accusera réception. La taille de ces fichiers est libre. Il est également possible de les enregistrer en couleur. Toutefois, ils seront reprographiés par l'administration en noir et blanc.

Les actes de candidatures doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposés au plus tard le jeudi 27 octobre 2022 à 12h00 à :

**Monsieur le Président
Université Toulouse III – Paul Sabatier
Pôle des affaires institutionnelles
1^{er} étage – Bâtiment de l'administration centrale
Porte 116
118, Route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
A l'attention de BOURDET Matthieu**